

131.30 / 3.231 / 3.213.1

Berne, le 27 février 2019

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)****Personnel de la Confédération : hausse de salaire de 200 francs et meilleure conciliation famille-travail**

Lors d'une première séance de négociation, en février 2019, la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) qui, à travers l'APC, Garanto, le SSP et l'APfedpol, représente la majeure partie des employé-e-s de la Confédération, a demandé au président de la Confédération, Ueli Maurer, de prévoir dans le budget 2020 une bonne marge de manœuvre pour le personnel de la Confédération. Concrètement, les associations du personnel demandent la compensation intégrale du renchérissement et une hausse de salaire de 200 francs par mois pour l'ensemble du personnel. Ainsi, les personnes qui se trouvent dans les classes inférieures de salaire y gagneraient plus que les cadres, ce qui est parfaitement justifié en raison de l'augmentation de la charge due aux primes-maladie. Ces coûts touchent en effet bien plus durement les personnes à bas revenu que celles à haut revenu.

La CNPC apprend avec satisfaction que, vu l'excellente situation financière de la Confédération, le Conseil fédéral entend garantir la compensation intégrale du renchérissement pour 2019. Il aurait été très surprenant que le personnel en ait été privé alors que les comptes de la Confédération ont enregistré un excédent de 3 milliards de francs.

La CNPC demande cependant au président de la Confédération de lancer aussi des mesures concrètes permettant une meilleure conciliation entre travail et famille. À chaque fois, l'enquête réalisée auprès du personnel fait apparaître que cet aspect n'est pas pris en compte de manière satisfaisante. Or, une bonne conciliation travail-famille est au moins aussi importante que le salaire. De nos jours, cela ne concerne de loin plus uniquement les jeunes parents, mais précisément aussi les employé-e-s plus âgés qui doivent s'occuper de leurs parents âgés ou de leur partenaire. Les offres de l'employeur, qui atténuent le stress dans pareils cas, ont une valeur vraiment concrète : bureau à domicile, travail mobile, réduction partielle du taux d'occupation sont des mesures possibles ici. Et il est également essentiel que l'on ait le droit de revenir à son ancien taux d'occupation pour éviter que l'obligation de prendre en charge un tiers n'entraîne une situation financière durablement précaire.

La CNPC continuera à faire pression, car il faut que quelque chose bouge afin que l'Administration fédérale reste attrayante en tant qu'employeuse.

**Renseignements :**

- Christof Jakob, membre du comité directeur de la CNPC et secrétaire du SSP, tél. 077 447 29 03
- Barbara Gysi, présidente de l'APC et conseillère nationale, tél. 079 708 52 34